

## Le devenir du service Saisie d'AGI

Lundi 19 mai 2003, conformément à ce qui était prévu dans « l'Accord d'entreprise relatif à l'organisation et le fonctionnement de la Saisie » (juin 2000), nous avons rencontré la Direction.

Cet accord, dans son article 7, précise :

*« A l'issue de la période de trois ans (1-6-2000 – 31-5-2003), un état des lieux des effectifs dans les centres départementaux et à Veurey sera dressé... A cette date, avec l'expérience et le vécu de ces trois ans, un effectif minimum sera défini ainsi qu'une évolution du plan de carrière des clavistes ».*

La Direction n'a fait aucune proposition sur les effectifs. Son unique proposition a été de procéder jusqu'en juin 2004 au déplacement de la charge de travail de la Saisie vers les correspondants et la rédaction. A cette date, et après la mise en place du « tout numérique », elle « pourrait » connaître les besoins de « saisie résiduelle » et définir à ce moment-là un effectif minimum.

Sur l'évolution du plan de carrière, elle a refusé de débattre sur la proposition CGT (ci-jointe).

Elle la trouve excessive, irresponsable, irraisonnable, et reporte la discussion à une réunion globale sur les salaires des services modernisés.

### Dans les faits,

la Direction veut changer le principe même de l'accord de juin 2000, dont le processus final est de définir en 2003 un effectif minimum pour pérenniser le service.

***Par cet accord, la garantie d'emploi de chaque claviste voulant rester dans son service et à son poste est une réalité.***

### Aujourd'hui, la Direction demande aux salariés tout autre chose :

Elle propose de tout mettre en place pour déplacer au maximum la charge de travail du service Saisie vers d'autres secteurs, préférant distribuer le travail des clavistes (qui sont toujours là) aux C.L.P, aux journalistes, aux sténos de presse etc.. Ainsi, dans un an, avec le travail qui reste (donc la saisie résiduelle) définir un effectif total pour ce service.

Si nous acceptons cette proposition, sachant que le journal se dirige vers le tout numérique, cela veut dire : **suppression pure et simple du service Saisie. L'accord de juin 2000 devient caduc et la garantie d'emploi des clavistes dans leur service devient utopique.**

### Notre point de vue

- La CGT refuse absolument ce détournement d'accord et demande à la Direction de respecter sa signature si elle veut avancer dans la modernisation du Dauphiné Libéré.
- Pour continuer à évoluer vers le numérique, il faut impérativement que la place et le travail de chaque salarié du Dauphiné Libéré soient respectés, non pas comme un voeu pieux, mais comme une réalité sine qua none.

**Nous appelons les salariées de la Saisie de Veurey  
et des centres départementaux à se préparer  
à défendre leur emploi par des arrêts de travail  
que nous définirons avec vous toutes**

**Votre avenir professionnel en dépend !**